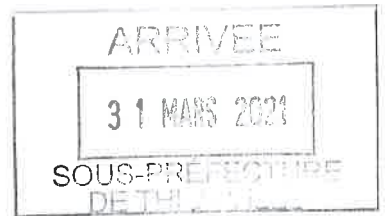


**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 17 mars 2021**



Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 18  
Membres ayant donné procuration : 2  
Membre absent excusé : 0

L'an deux-mille-vingt-et-un le 17 mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 11 mars 2021, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,  
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA  
Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,  
M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian, M. DICK Rémy,  
Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI  
Hassan

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES

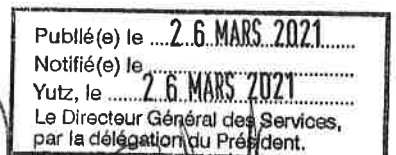
**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. CORAZZA Hervé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland a donné procuration à M. TINNES Jean-Paul



Stéphanie SIEBERT

*Suppléants présents dont les votes ne peuvent pas être comptabilisés*

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. ANTOINE Marc et M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DICK Rémy (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Mme DUTTA GUPTA est arrivée à 19h20 au cours de la délibération n° 2021-03 et elle a participé au vote et au débat de cette délibération.

**N° 2021-03**

**Objet : Rapport sur les orientations budgétaires**

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE et PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2021, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE** en conséquence la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **24 MARS 2021**  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **26 MARS 2021**



Le Président,

  
Michel PAQUET